

### Règlement CycloSPORT Pass-cyclo dans les comités UFOLEP 77 et 91

✓ **Où ?**

Pour les épreuves du calendrier commun des comités UFOLEP 91 et 77 (si le club organisateur n'a pas souscrit à l'APAC)

✓ **Pour qui ?**

Tout coureur licencié dans les séries départementales et 3eme catégorie de –de 50 points FFC et/ou licencié en FSGT dans les catégories 2/3/4/5/6.

Nous les nommerons dans ce document, les NLU (Non Licenciés Ufolep)

Catégories UFOLEP	Catégories FFC	Catégories FSGT
1	3 – 50 points	
1	Dép. 1	2
2	Dép. 2	3
3	Dép. 3/4	4/5/6

✓ Un coureur double/triple licencié et donc ayant une licence UFOLEP **devra obligatoirement s'inscrire** avec celle-ci.

✓ Pour un coureur double licencié non UFOLEP (i.e. licencié FFC et FSGT), la catégorie de référence utilisée sera celle qui conduit à la catégorie la plus élevée en UFOLEP.  
*Exemple : je suis titulaire d'une licence FFC Pass'Cyclisme D2 et d'une licence FSGT de 2<sup>ème</sup> Catégorie, la catégorie de référence utilisée pour me classer sera ici la 2<sup>ème</sup> Catégorie FSGT puisqu'elle est équivalente à la 1<sup>ère</sup> catégorie UFOLEP alors que la licence Pass'Cyclisme D2 est équivalente à la 2<sup>ème</sup> catégorie UFOLEP. Je m'engagerai donc en 1<sup>ère</sup> catégorie sur les épreuves UFOLEP.*

✓ Une décharge sera obligatoirement signée par le coureur ou son représentant légal s'il est mineur.

✓ Le coureur devra obligatoirement respecter le règlement national UFOLEP disponible sur les sites des Commissions Techniques Départementales des comités UFOLEP 91 et 77 :

- ⊖ CTD 91 : [www.ctd91.fr](http://www.ctd91.fr)
- ⊖ CTD 77 : [www.cycloSPORT-ufolep77.fr](http://www.cycloSPORT-ufolep77.fr)

✓ Le nombre de participations des NLU aux épreuves du calendrier UFOLEP 91/77 est limitée à 6 épreuves sur un calendrier qui en comporte 40 durant la saison test route 2017. Par la suite, si un coureur décide au bout de quelques participations de prendre une licence UFOLEP dans un club du 77 ou du 91, sa 1<sup>ère</sup> carte nationale d'activités cyclistes pourra lui être offerte.

- ✓ Dès la 1<sup>ère</sup> victoire, le coureur « montera de catégorie ».  
*Exemple : je gagne ma 1<sup>ère</sup> course en UFOLEP en 3<sup>ème</sup> catégorie, j'effectuerai donc la 2<sup>nde</sup> course en 2<sup>ème</sup> catégorie.*
- ✓ Au bout de 2 places dans les 5 premiers au scratch, le coureur « montera de catégorie ».

### **Cas des NLU accueillis en 1<sup>ère</sup> catégorie**

Le quota d'invitations se réduit à chaque victoire.

*Exemple : je suis NLU accueilli en 1<sup>ère</sup> pour la première fois et je gagne la course. Au total j'utilise 2 invitations, il m'en reste donc 4 au lieu de 5.*

*Si je gagne une 2<sup>ème</sup> course, il m'en reste 2.*

*Si je gagne une 3<sup>ème</sup> course, je n'ai plus d'invitation.*

- ✓ L'organisateur et les CTD des comités UFOLEP 77 et 91 s'accordent le droit de refuser un coureur s'il ne respecte pas une des conditions du présent règlement.
- ✓ Le montant de l'inscription pour les NLU est fixé à :
  - 5 euros pour les catégories 13-14 et 15-16ans
  - 12 euros pour toutes les autres catégories

Mise à jour du 16 mars 2017